

Règlement jeu concours

CONCOURS GRATUIT :

Pour participer au jeu concours et tenter de remporter la tablette Samsung Galaxy Tab A 32 GO 4G+, le client devra envoyer une photo avec le contenu du projet réalisé grâce à une pièce commandée chez 123Roulement. A la suite de la réception de la photo, l'entreprise 123roulement tirera au sort le gagnant parmi les participants du jeu concours et diffusera le gagnant sur Facebook. La tablette Samsung lui sera envoyée deux semaines après le tirage au sort.

Article 1: Définition et conditions du jeu

« Gagne ta tablette Samsung Galaxy Tab A grâce à 123Roulement. »

La société MYCELIUM ROULEMENT au capital de 400 000 euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés Lille Métropole sous le numéro B503908576, ayant son siège social au 60 Rue du Haut de Sainghin, 59273 Fretin, organise un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing sur Internet, destinée à développer le référencement naturel de notre site <https://www.123roulement.com/> et notre communauté.

La société MYCELIUM ROULEMENT est désignée comme la société organisatrice du jeu concours : « Gagne ta tablette ! ».

Le Participant au jeu concours est désigné ci-après comme « le Participant ». Le Gagnant est tiré au sort et est désigné ci-après comme « le Gagnant ». Le jeu consiste pour le participant à envoyer une photo mettant en avant l'un de ses projets 123Roulement. Le participant précisera dans sa description de photo, le produit 123roulement utilisé. La photo et son contenu seront envoyés soit par email sur l'adresse mail suivante : jeuconcours2021@123roulement.com ou en commentaire sous la publication du jeu concours sur la page facebook 123Roulement.



La société organisatrice tirera au sort le gagnant parmi les participants du jeu concours. La société Organisatrice diffusera le nom du gagnant sur Facebook et lui communiquera par email sa victoire. La tablette Samsung Galaxy Tab A lui sera envoyée deux semaines après le tirage au sort.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à l'Internet après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours.

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société organisatrice, ainsi que les membres de leur famille.

Article 3 : Date du concours

date de début du concours : **13 Décembre 2021 à 9h**

date de fin du concours : **9 Janvier 2022 à 24h**

date du tirage au sort : **10 Janvier 2022 à 10h**

date de désignation du Gagnant : **10 Janvier 2022 à 14h**



Article 4 : Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par la société organisatrice, il y a trois conditions cumulatives à remplir le Participant devra :

1. Aimer la page Facebook 123Roulement
2. Prendre une photo avec un produit 123roulement dans le montage
3. Expliquer le projet présenté par la photo, en mentionnant la référence du produit utilisée dans le montage

Pour envoyer la photo, le participant aura la possibilité de nous la communiquer par email : jeuconours2021@123roulement.com, ou en commentant directement la publication concernée par le jeu concours.

Obligatoirement, le gagnant devra être joignable sur le support d'envoi de la photo (Facebook ou email). Il devra nous communiquer à la première demande ses coordonnées (Nom, Prénom, Adresse mail, adresse postale, Numéro de téléphone) afin de pouvoir lui envoyer son cadeau : la tablette Samsung Galaxy Tab A, 32 Go + port micro SD.

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

Mycelium Roulement se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de Mycelium Roulement et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de Mycelium Roulement.



De façon générale, les Participants garantissent la société Organisatrice du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations qu'ils ou des tiers pourraient former, à quel titre que ce soit.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de la société Organisatrice puisse être engagée. Toute déclaration mensongère, injurieuse, contraire à l'ordre public, d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserve de modérer a posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.3) Modalités de l'élection du gagnant.

La société organisatrice 123Roulement tirera au sort le gagnant parmi les participants du jeu concours. La société organisatrice diffusera le nom du Gagnant, personne qui aura participé au jeu concours sur notre page facebook 123Roulement et qui aura respecté les différentes conditions nommées précédemment (4.1)

Article 5 : Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations

Le lot est offert par Mycelium Roulement et constitue en ce sens des « dotations ». Le lot a une valeur commerciale et se définit par la tablette Samsung Galaxy Tab A, 32 Go + port micro SD, couleur noir.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Le participant sera désigné gagnant par le tirage



au sort du jeu concours. La société Mycelium Roulement se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut pas être proposée.

5.2) Modalités de récupération

Tel que le prévoit l'article 6, le gagnant devra se mettre en relation directe avec la société organisatrice et se conformer aux modalités de retrait des lots définies dans l'article 6.

Article 6 : Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique. Le gagnant sera alors invité à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, n° de téléphone, adresse email.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable dans le cas de défaillances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du gagnant sous 15 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les mêmes informations seront utilisées pour l'envoi du gain, sans modification ultérieure possible.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiquée, dont une copie du message sur la boîte email de la société organisatrice.



Article 7 : Droit d'utilisation et de renonciation à la propriété intellectuelle

Les participants d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Les participants du jeu concours sont les titulaires des droits de propriété intellectuelle et nous cède donc, à titre gratuit, le droit d'utilisation de la photo pour ce jeu concours.

Les Joueurs autorisent donc par avance du seul fait de leur participation, que la société organisatrice Mycelium Roulement utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports, y compris les photos réceptionnées pour ce jeu concours.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées à la société Organisatrice, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à la société Organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de Mycelium Roulement dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Article 8 : Données nominatives et personnelle



Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que la société organisatrice, Mycelium Roulement, utilise librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées à la société Organisatrice, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les données personnelles, hors image transmise dans le cadre du présent jeu, sont destinées exclusivement à la société Organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Article 9 : Responsabilités et droits

La société Organisatrice :

- Se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.



Article 10 : Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution du lot.

Article 11 : Droit applicable et compétence des tribunaux

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents du Nord. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.

Le 01 Décembre 2021, à Fretin, Pierre SEZNEC, PDG de la société



123R[O]ULEMENT

BY ROLLAKIN

